



BULLETIN D'ENGAGEMENT CHALLENGE RÉGIONAL DE TIR



8 JUIN 2024

A D C G G 22 STAND DE BOTSAY

NOM : **PRENOM :**

N° PERMIS DE CHASSER : **ou N° LICENCE DE TIR :**

ASSURANCE : **AD :**

TYPE D'ARME : **CALIBRE :**

Bulletin à retourner par mail à : adcgg22.secrétariat@gmail.com

ou par courrier à : **Dominique GOURDEN - 3 la Villeneu - 22130 LANGUENAN**

Pour tout complément d'information : **06 75 46 63 95**

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Le challenge se déroule de la façon suivante : chaque participant doit réaliser les cinq disciplines suivantes :

- **Sanglier courant 2 vitesses série de 4 balles pour chacune des vitesses**
- **Précision sanglier fixe 50 m 4 balles bras francs**
- **Précision cible fixe 100 m 4 balles sur canne de pirsch**
- **Précision cible fixe 200 m 4 balles sur canne de pirsch**

Pour le réglage des armes, 3 balles d'essai dans chaque discipline

Le classement sera effectué par addition des scores toutes disciplines confondues, en cas d'exæquo la précision à 200 m servira à départager les concurrents.

Seules les armes à canon rayé sont autorisées (carabine à verrou, linéaire, semi-auto, express) les 22 LR sont exclues.

En ce qui concerne les optiques, sont autorisés visée ouverte, lunette, point rouge.

Les participants devront présenter à leur arrivée les documents à jour, permis de chasser ou licence de tir dûment validés et assurance.

Prévoir protections auditives

(Seuls les membres des AD 22 -29-35-44-56 peuvent participer au concours)